

# ASSOCIATION CANTONALE GENEVOISE Des TIREURS VÉTÉRANS

---

## RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT GENEVOIS INDIVIDUELS VÉTÉRANS

### **300 MÈTRES A. B. C.**

#### Catégorie d'âge :

Dames et hommes tirent dans la même catégorie d'âge.

Vétérans ( V )	60 – 69 ans
Séniors Vétérans ( SV ) – Vétérans d'Honneurs – ( VH )	70 ans et plus

Si une catégorie n'arrive pas à un minimum d'inscription de six tireurs, ces derniers tirent dans la catégorie précédente.

La catégorie doit figurer sur la feuille de stand.

#### Armes et positions :

<b>A</b>	
Arme libre ou fusil standard	Couché bras franc
<b>B</b>	
Armes d'ordonnance	
Mq. – Fusil long avec ring	Couché bras franc ou avec appui
Fass 57	Sur bipied réglementaire
<b>C</b>	
Fass 90	Sur bipied réglementaire

#### Programme :

Essais	Libres
Concours	Cible A 10
	20 coups cp par cp

#### Classement :

Le classement se fait par l'addition des 20 coups.

En cas d'égalité de points, appui par :

1. Le nombre de coups profonds le plus élevé
2. L'âge le plus élevé.

**Finale :**

Les cinq premiers classés du programme participent à la finale.

**Programme :**

Cible A 100  
10 minutes de préparation.  
10 coups par coups en 20 minutes, essais compris.

**Classement :**

Le classement se fait par l'addition de toutes les passes du programme et du 10 % du résultat de la finale.

En cas d'égalité de points, appui par :

1. Le meilleur résultat de la finale
2. L'âge le plus élevé

**Proclamation des résultats :**

La proclamation des résultats se fait au terme du programme de tir de la finale.

Le premier classé sera déclaré Champion Genevois des Vétérans.

Le deuxième classé sera déclaré Vice-Champion Genevois des Vétérans

Le troisième classé sera médaillé.

Le quatrième et le cinquième classés reçoivent une carte-prime à CHF. 10.-

Les distinctions et cartes-primées seront remises lors de l'Assemblée Générale.

**Dispositions particulières :**

Les réclamations et recours concernant le tir se font sur place et seront traités oralement par les commissaires compétents.

La Commission Technique de l'ACGTV statue définitivement.

Les participants acceptent les programmes et les règlements qui leur sont proposés.

Le Président :

Le Directeur de tir :

*Fait à Genève, le 04 mai 2002*

*modifié en avril 2007*